

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAT-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Juin 1880.

Chronique générale.

Nul n'ignore les embarras et surtout les appréhensions du gouvernement à propos du 30 juin, époque de la mise à exécution des décrets du 29 mars contre les congrégations religieuses.

Ce seront encore les conservateurs qui, une fois de plus, viendront sauver la République, tant il est vrai de répéter que la République en France ne sera jamais possible — selon le mot de M. Thiers — qu'en dehors des républicains.

A la suite d'une entente qui s'est établie non-seulement entre les membres du centre droit et les membres du centre gauche dissident, mais même avec les sénateurs du centre gauche et des gauches qui ont pu voter pour M. Léon Say, il a été définitivement arrêté ce qui suit :

Vendredi ou samedi, lorsque viendra à l'ordre du jour la discussion des nombreuses pétitions signées dans toute la France depuis la publication des décrets contre les congrégations, M. le duc d'Audiffret-Pasquier montera à la tribune pour proposer au Sénat la motion suivante qui, quoique non arrêtée dans ses termes, portera en substance :

« Que le Sénat, sans entrer dans la discussion du fond même de ces pétitions, les renvoie au ministre des cultes ;

« Invite le gouvernement à n'appliquer les décrets du 29 mars qu'après la présentation et l'acceptation préalable des deux Chambres d'un projet de loi sur les congrégations religieuses, basé sur les vrais principes de la liberté de conscience, de la liberté d'association et de la liberté des pères de famille. »

La libre-pensée a subi dimanche un échec considérable. Malgré le concours que lui ont prêté des municipalités trop complaisantes, elle n'a réussi à faire défense à Dieu de sortir de ses temples que dans un nombre assez restreint de villes. Contre le vœu des populations, les processions ont été interdites à Agen, à Aix, à Angoulême, à Bourges, à Blois, à Bordeaux, à Carcassonne et à Narbonne, à Limoges, à Dijon, à Lyon, à Lille, à Marseille, à Montpellier, à Perpignan, à Reims, à Tours, à Valence et à Versailles. Mais dans plus de soixante autres cités qui ont l'heureux privilège d'être des sièges épiscopaux, le Saint-Sacrement a reçu les hommages publics les plus incomparables et la foi catholique s'y est manifestée avec une expansion que la persécution n'a fait que grandir.

Tous les journaux, toutes les correspondances et dépêches s'accordent à dire que là où les processions ont pu librement se produire, Notre Seigneur Jésus-Christ a répandu ses bénédictions au milieu d'un concours immense de peuple respectueusement agenouillé sur son passage. Et comme démenti aux allégations faites pour empêcher sur d'autres points une démonstration aussi populaire, on constate que l'ordre le plus parfait a régné partout où de si augustes cérémonies ont pu s'accomplir.

Nous donnons, à notre Chronique locale, les détails des cérémonies qui ont eu lieu dans les principales localités qui nous environnent et dans plusieurs autres grandes villes.

Environ 1,500 personnes assistaient à la messe qui a eu lieu, hier matin, à l'église de Saint-Philippe-du-Roule, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du Prince impérial.

Le prince Napoléon est arrivé à dix heures et demie, avec la princesse Mathilde ; ses enfants ne l'accompagnaient pas. M. Rouher n'était pas là non plus. Le prince portait en sautoir le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

On télégraphie de Lyon, 4^{er} juin :

« Hier soir a eu lieu à la Croix-Rousse une réunion encore plus orageuse que la précédente.

« Les partisans de Blanqui avaient envahi la salle. Le tapage a commencé dès l'élection du bureau.

« Les blanquistes ont fait nommer Blanqui président d'honneur.

« Un partisan de M. Ballue ayant déclaré que les électeurs de M. Ferrer voteront pour M. Ballue parce que Blanqui n'a obtenu son nombre de voix que grâce à l'appoint des sacristains et des cercles catholiques, les partisans de Blanqui se sont précipités sur l'orateur.

« Des coups de poing ont été échangés.

« Un groupe de blanquistes s'est précipité sur M. Ballue, et peu s'en est fallu que la réunion ne se terminât d'une façon tragique.

« Le commissaire a enfin ceint son écharpe et dissous la réunion.

« Une foule, composée de plusieurs milliers d'individus, a continué à stationner ; quelques rixes ont encore eu lieu, mais vers onze heures le calme était rétabli. »

Plusieurs réunions communardes ont eu lieu à Paris : la première aux Mille-Colonnes, rue de la Gaîté, où la citoyenne Lemesle a obtenu un succès négatif des plus accentués ; la seconde au Pré-aux-Clercs, où M. Morin, le doyen des conseillers municipaux démocrates, n'a pas obtenu plus de succès que l'ancienne pétroleuse de la rue de la Gaîté.

Il s'est passé cependant à cette réunion un incident assez grave. Plusieurs personnes, parmi lesquelles M. de Larmandie, qui s'était présenté aux dernières élections municipales dans le 7^e arrondissement, ne purent s'empêcher de protester contre les sottises débitées par le citoyen Morin.

Les assistants crièrent : A la tribune ! M. de Larmandie monta ; mais à peine eut-il dit quelques mots qu'une tempête épouvantable éclata contre lui et ses amis. Une ba-

taille s'ensuivit, et les radicaux, au nombre de six cents, tombèrent à coups de tabourets sur les vingt dissidents qu'ils expulsèrent avec peine.

Voici quelques détails sur cette lutte :

Des hommes s'élançant de tous les côtés de la salle, les tabourets sont levés ; coups de pied, coups de poing ; on ne peut mieux faire comprendre l'importance et la gravité de ce désordre qu'en disant qu'une trentaine d'hommes, formés en une sorte de bataillon carré, ont été refoulés vers la première porte du fond. Deux couteaux ont été vus, et déclaration en a été faite au commissariat de police de la rue de Varennes.

Une personne a été menacée d'un poignard et a vu s'élançant sur elle un homme d'une quarantaine d'années qui, dans un état de fureur brutale, lui a crié : « Nous allons vous assassiner ! » Un vigoureux coup de poing a heureusement mis hors de combat cet énergumène.

Il est à remarquer que les plus dangereux, ceux qui ont poussé la menace et les voies de fait le plus loin, étaient tous des hommes à barbe grise, paraissant servir de têtes de colonne et de guides.

Celui qui écrit ces lignes en a maintenu quelques-uns, et il a été frappé de l'état d'exaltation de ces hommes. Pendant ce temps, le bureau, impassible, n'a pas fait, par l'organe de son président, M. Frébault, le moindre effort pour rétablir le calme ; au contraire, à plusieurs reprises, il n'a pris la parole que pour lancer les outrages les plus blessants à ceux qui étaient indignés de la grotesque et dangereuse comédie de ces faiseurs de popularité malsaine.

Ceux qui ont assisté à cette réunion savent quel sang-froid et quelle mesure ont mis à la résistance ceux qui ont été attaqués, et il est manifeste que si la résistance s'était prolongée de la part de quelques jeunes gens énergiques au milieu de la salle, il y aurait eu les plus graves accidents sous les yeux de quatre députés et d'un conseiller municipal.

Dans cette réunion publique, il n'y avait pas un agent de l'autorité, ni à la porte, ni

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Assassinée d'œilades de Cadix par ma reine, je pinçai des accords parisiens ultra-faux (la guzla était en ruine), et lui soupirai la sérénade :

Adieu la Madrilène, Adieu la Cantilène, Le soir sous l'orange. Car t'aimer, jeune fille, Bruné fleur de Castille, Gracieuse et gentille, Offre un cruel danger, Si ton amour de femme Doit délaigner la flamme D'un pauvre cœur jaloux, Qui s'embrasa, ma belle, A l'ardente étincelle Que lance la prunelle De tes yeux andalous !... S'ouissant à la mienne, Que ta main m'appartienne, Ma fière Sénora. D'un tuteur trop sévère, Je brave la colère, En te suivant, ma chère, Au fond de la Sierra. Là, sous les voûtes sombres, Protégés par les ombres, Ah ! qu'il me sera doux, Loin des bruits de la ville, Heureux, calme, tranquille, Dans ce champêtre asile, De te dire : Aimons-nous !

Mais peut-être, Espagnole, Insoucieuse, folle, Te ris-tu de ce nid. En préférant, coquette, A mon humble retraite, La moins brillante fête Du Prado de Madrid ? Eh bien ! dis-le, maîtresse, Nous fuirons la tristesse, Et sur un mot de toi... A la danse enivrante, A la course attrayante, Je t'entraîne, charmante, Pour mon bonheur... à moi !...

— Deux stalles d'orchestre, s'il vous plaît ! s'écria une voix dont le timbre connu faillit me renverser de surprise et d'effroi.

Me retourner, sauter à bas des chaises, m'enfuir, fut tout un. Mais sir James, s'interposant entre la porte et moi, mit obstacle à ma fuite ; sans le regarder, je le priai de me livrer passage.

— Pardon, miss, s'inclina-t-il, un acteur ne fuit pas son théâtre quand le public y entre. Le spectacle nous intéresse. A la demande générale, nous rappelons les artistes, et nous vous sommons de rejouer votre sérénade... que vous chantez à ravir... Vous êtes le plus mignon page qu'ait rêvé une Rosine comme mademoiselle Equez, la grâce et la séduction en personne...

Le baronnet braqua son lorgnon sur l'estrade, où Millia manœuvrait bravement de l'éventail.

— La toile est levée, reprit-il, les spectateurs en loge, le journaliste en arrêt. Remontez en scène,

messire, et bissez vos couplets à la Sénora ; ils sont brûlants à mettre le feu au soleil. Seulement, mélomane consommé, je vous dispense des accords désaccordés de votre guitare.

— Sir James, vous n'êtes pas généreux, murmurai-je.

Et, tournant le dos à mon satirique intrus, je me retirai dans l'embrasure d'une croisée, d'où je fixai le ciel avec l'obstination d'un astronome qui découvre une nouvelle planète.

Je ne sais ce que devint Néréisse, à l'apparition de ses docteurs. Son haïck était loin d'elle. Pour s'en envelopper, il fallait qu'elle allât chercher ou qu'on le lui apportât. Dans mon trouble, je l'oubliai complètement. Revenue, non de ma honte, mais de mon effroi, je songeai à l'embarras de ma compagne, dévoilée en présence d'étrangers. Grand devait être son mécontentement contre Fanny, qui eût bien dû nous prévenir de la visite de ces messieurs ; car, avant de lui permettre de les introduire, Néréisse aurait repris son haïck et moi ma toilette ordinaire.

Me hasardant à regarder de son côté, je vis avec satisfaction qu'elle était revoilée et ne paraissait pas indignée de l'entrée inopinée de ses chirurgiens amateurs.

Sir Henry déclarait le pied de la patiente guéri. C'était une bonne nouvelle. Cependant Néréisse ne manifesta aucune joie de se l'entendre annoncer.

Elle me rendit joyeuse. La belle Arabe partie, je serai à l'abri de Henry Kinstone. Le bel Anglais me parlait peu et ne m'écoutait pas beaucoup ; mais ses manières doucereuses, son langage fardé, ses compliments qui lui gagnaient les sympathies des autres femmes, m'irritaient plus contre lui que les ironies de son cousin sir James.

Mais en attendant le bonheur d'en être débarrassée, j'avais à supporter les persécutions du baronnet :

— Miss Hélène, me disait-il, reprenez votre sérénade, amusez-vous. Comment une jeune fille, qui n'a pas tremblé devant une mort affreuse, peut-elle se déconcerter de ma présence ?

— Sir, pourquoi vous moquer de moi ?

— Me moquer ! le croyez-vous ? ai-je l'air de le vouloir ?

Je le regardai. Par extraordinaire, ses yeux exprimaient la bonté ; néanmoins, je reportais les miens vers le ciel en gardant un silence prudent.

— Il paraît, miss, que j'ai du Guy Fauke dans les traits pour vous inspirer tant de terreur et vous causer une antipathie si marquée ; antipathie que ma malencontreuse visite va, sans doute, augmenter. Bien que je n'aie voulu ni vous effrayer, ni m'attirer ce redoublement d'aversion. Aussi, comme je vois mes paroles dénaturées et mes intentions méconnues, je renonce à vous importuner davantage ; miss Hélène, vous êtes libre de vous

dans la salle, et ceux en très-grand nombre qui ont perdu leurs cannes, leurs chapeaux, etc., ont été en quelque sorte les échappés heureux d'un guet-apens.

Un détail à noter. Un vieillard, au milieu du tumulte, s'est approché de M. Larmandie et lui a dit : « Sauvez-vous, vous êtes trop connu, vous allez vous faire assassiner ! »

La troisième réunion a été la plus importante. Elle se tenait à la salle Ragache, rue Lecourbe, où le citoyen de Lanessan, conseiller municipal, a essayé de parler de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'orateur radical a déclamé contre Dieu, contre l'Eglise, contre l'autorité, contre « l'homme du Palais-Bourbon ». Il a reproché à la Religion de faire des hommes faciles à gouverner, déclaré qu'il n'y avait dans la nature que des êtres égaux, que l'homme intelligent devait mépriser le sabre et l'Eglise, et enfin s'est prononcé pour la destruction de toutes les religions.

Une circonstance à signaler : un assistant qui a voulu prendre la parole a été expulsé.

Il résulte de l'enquête de M. Andrieux que, le dimanche 23 mai, le fils de Rochefort a attaqué et frappé les agents.

M. Léon Say a dû prononcer hier soir à Londres un discours qui devait être une déclaration officielle.

Le 26 mai, à onze heures du matin, les candidats à l'Ecole militaire de Saint-Cyr donnaient leur dernier coup de crayon ; les examens écrits, commencés lundi matin, étaient terminés par toute la France. Dans trois semaines, les résultats seront connus. 4,373 candidats étaient inscrits ; presque tous ont répondu à la convocation.

Parmi les sujets donnés au concours écrit de la présente année, signalons la composition française : *La mort de Kléber*. Ce sujet, éminemment républicain, est considéré comme un piège tendu à l'esprit que l'on croit avoir cours à l'Ecole de la rue des Postes.

Puisque nous parlons de la rue des Postes, ajoutons que le P. du Lac a présenté cette année 155 candidats. Espérons, pour la célèbre Ecole, qu'elle ne sera pas, dans cette année d'une existence singulièrement troublée, au-dessous de ses succès des années précédentes. Il est à rappeler, en effet, que, dans une période de onze années, l'Ecole de la rue des Postes a conquis six fois le premier numéro et sept fois le deuxième.

La cérémonie des drapeaux, renvoyée du 20 juin au 4 juillet, menace fort d'être encore ajournée.

Nous avons, on le sait, révélé les intentions formelles du général Farre, qui, sous l'inspiration formelle de M. Gambetta, avait proposé au conseil des ministres de faire coïncider la cérémonie de la remise des dra-

peaux avec celle de la prestation du serment militaire, par les colonels de chaque régiment.

Nous avons même donné la formule officielle du serment soumise par le ministre de la guerre à ses collègues.

En présence, d'un côté, du mauvais accueil que cette nouvelle a reçu dans toute l'armée, et, d'un autre côté, de l'opposition que certains ministres ont fait à cette « coutume inutile » des anciens régimes, les tiraillements étaient tels au conseil des ministres qu'à deux reprises différentes on n'avait pas pu se mettre d'accord sur la rédaction du projet de loi à présenter d'urgence aux Chambres.

Aujourd'hui, nous apprenons qu'un nouvel élément de scission vient de se produire au sein du cabinet.

Le président du conseil, entre autres, serait d'avis ou qu'il conviendrait de mettre de côté la question du serment militaire, ou bien que, dans le projet de loi à présenter aux Chambres, il fut également question d'imposer à tous les fonctionnaires civils le serment politique.

On sait qu'actuellement les fonctionnaires ne prêtent que le serment professionnel, le serment politique étant aboli depuis le 4 Septembre.

On nous affirme — et de bonne source — que dimanche, au conseil des ministres, la question de nomination d'une commission municipale à Paris en remplacement des édiles trop fantaisistes a été soulevée pour la première fois par l'un des membres du cabinet.

La proposition fera son chemin — nous dit-on — pour peu que le conseil municipal y mette de l'entêtement, d'autant plus que nos ministres paraissent résolus à faire acte d'autorité gouvernementale.

Le *Figaro* raconte cet incident de la Fête-Dieu à Ville-d'Avray :

« Dimanche matin, M. Gambetta, venant de Paris, se rendait à sa maison de campagne. Une fleur à la boutonnière, il lisait un journal. Près de lui, dans son coupé, différents paquets et un journal.

« Tout à coup le coupé est contraint de s'arrêter. Le président de la Chambre lève la tête et regarde par la portière.

« C'était la procession de la Fête-Dieu qui stationnait devant la mairie de Ville-d'Avray. L'encombrement de la route avait forcé le cocher de M. le président à stopper devant le Saint-Sacrement.

« Justement, le prêtre donnait la bénédiction.

« M. Gambetta dut la recevoir. Il dut même, lorsque la procession se remit en route, la suivre encore pendant quelques pas avant d'arriver chez lui.

« Son prédécesseur, Louis XIV, aurait peut-être, en ce cas, mis pied à terre ; mais il n'était pas sous l'œil de Belleville ! »

mégarde, lui avait permis de ne point acheter sa femme, chat en poche. Il était très-épris d'elle et avait hâte que l'on célébrât les cérémonies du mariage qui allaient avoir lieu au douar de son beau-père Meckeleck, cheik d'une tribu nomade, pour le moment campée sur la lisière du bois de Mazafran.

Mohamed invita aux fêtes ses nombreux amis et des étrangers en relations avec lui, entre autres un major russe, établi à Alger, qui lui avait rendu de grands services, le général et sa femme, les familles de Céméran, Kinstone, Equez ; tout un monde cosmopolite. Mohamed nous pria de ne nous inquiéter de rien, de nous rendre seulement au fedjer (point du jour) chez lui, avec nos bagages, si nous en avions, qu'il se chargeait de leur transport. Il nous recommanda aussi de ne pas nous mettre en peine de montures ; les routes étant mauvaises, les hommes voyageraient à cheval, les dames en palanquin, et la jeunesse féminine à ânes. Nous étions onze jeunes filles.

Quand nous apprîmes que nous chevauchions sur des coursiers à Balaam, nous fîmes la mine.

Nous eussions préféré une autre monture. Mais la perspective de flâner le long de la route, de pouvoir descendre tant et quand nous le voudrions, sans être gênées par nos lourds vêtements d'amazones, nous consola de ce petit désappointement.

(A suivre.) AUGUSTA COUPRY.

Sous ce titre : « M. Gambetta agrandit son parc », le *Gaulois* a cité un trait du sans-gêne avec lequel le président de la Chambre en use avec les pauvres gens qui ont le bonheur ou le malheur d'être ses voisins de campagne. Après avoir rappelé que M. Gambetta avait acheté la villa des Jardies, que Balzac a rendue célèbre, le *Gaulois* continue :

« La villa Balzac étant trop petite pour lui permettre de s'épanouir selon son importance, M. Gambetta se rendit acquéreur, en 1879, de deux maisons contiguës appartenant à M^{me} Michaud, de Versailles. Ci : vingt-cinq mille francs.

« Malheureusement les deux maisons de M^{me} Michaud étaient pourvues de deux locataires aussi têtus que récalcitrants, tous les deux armés de deux baux notariés. L'un, le locataire Combal, menaçait de tenir bon jusqu'en 1884. L'autre, le locataire Massé, se cramponnait au petit café restaurant qu'il desservait moyennant un loyer modeste de 500 fr. par an. »

Un jour, il manque à ce restaurateur 250 francs pour payer son terme.

« M. Gambetta guettait cette occasion comme le lion guette la biche errante... Point de répit, point d'attribution, point de pitié ! Aussitôt il dépêche au locataire insolvable M^o Grillet, huissier à Sèvres, lequel, avec cette activité qui distingue son métier, se met à instrumenter...

« En vain Massé prie, supplie, dit que l'hiver a été impitoyable, qu'il se rattrapera à la saison d'été, où les touristes parisiens ont coutume de venir se rafraîchir dans sa guinguette... Il est marié, père de famille ; il a deux toutes petites filles sur les bras... point d'affaires ! M. Gambetta veut agrandir son parc ! D'ailleurs, la déesse Occasion n'a qu'un cheveu : il faut savoir le saisir, ce cheveu, fût-ce par ministère d'huissier.

« Voilà donc que, le 17 de ce mois, sur l'ordre de M. Gambetta ou plutôt de son factotum monsieur François, on met à l'encan les meubles de la famille Massé et les modestes accessoires du café. Tableau lamentable qui attriste la population de Ville-d'Avray. Les enchères sont dérisoires ; la surenchère est tout à fait absente : un zinc, qui a coûté 150 francs, est adjugé à 25 francs. Une pompe à bière (chose horrible à dire !) une pompe à bière de 240 francs dégringole jusqu'à 30 fr. O joyeux buveurs du café Procopé, voilez-vous la face ! Comme nous sommes loin du temps où Gambetta junior criait, d'une voix joyeuse : « Garçon, un bock, et surtout beaucoup de pression ! »

« On me dira : « Il a fait saisir, c'était son droit ! » Eh oui, c'est son droit. Mais le puissant châtelain de Ville-d'Avray est trop bon avocat pour ignorer que l'excès du droit mène bien vite à l'excès d'iniquité. *Summum jus, summa injuria*. Pour ceux qui ne savent pas le latin, disons que le restaurateur Massé s'est trouvé, à la suite de cette saisie, dans une situation assez misérable. Il travaille actuellement à Boulogne-sur-Seine, comme ouvrier terrassier, et, avec les menus ouvrages de couture de sa femme, il parvient péniblement à nourrir et à entretenir sa petite famille. Un pauvre taudis, deux chaises boiteuses, une table en bois blanc et deux lits, voilà tout ce qui lui reste de son passage aux Jardies et de ses démêlés avec M^o Grillet, huissier.

« Le meunier de Sans-Souci s'en était tiré à meilleur compte, avec Frédéric le Grand ! »

Etranger.

TURQUIE. — Sous le règne du sultan Abdul-Aziz, l'application du système décimal des poids et des mesures avait été décrétée en Turquie ; mais, comme bien d'autres, ce document impérial était resté à l'état d'archive.

Le Sultan vient d'ordonner l'exhumation de ce décret et son application immédiate dans tout l'empire.

RUSSIE. — Le *Messageur officiel du gouvernement* publie les commutations de peine accordées aux individus condamnés dans l'affaire du docteur Weimar.

Les deux condamnés à mort, Michailof et Sabourof, feront, le premier vingt ans, le second quinze ans de travaux forcés dans les mines.

Le docteur Weimar fera dix ans de tra-

voux dans les forteresses, au lieu de quinze ans dans les mines.

Les peines de la plupart des autres condamnés sont réduites dans la même proportion.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les cérémonies de la Fête-Dieu.

A ANGERS.

La procession générale de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche, à Angers, avec un éclat tout particulier, au milieu d'une affluence considérable de fidèles de la ville et des environs.

Nous avons publié, d'après l'Ordre de la procession du Sacre à Angers, qu'aucune des écoles communales — suivant l'usage — ne manquerait dans le cortège et que les musiques municipale et militaire y figureraient comme toujours.

Le programme était un idéal.

Tout ce qui appartient à ce qu'on appelle, de nos jours, l'élément laïque, s'est abotenu. Ainsi pas un enfant, pas un maître des Ecoles mutuelles ; l'Ecole municipale de musique (on entend par là probablement la pension Chevrollier) ; l'Ecole normale et la musique ; le Lycée ; l'Orphelinat municipal ; la musique du régiment, la musique des pompiers, annoncés, et qui prétendent aux concours les années précédentes, n'ont paru. L'Electeur avait demandé qu'il n'y eût, dans la procession, rien de municipal ; il n'en eut satisfaction.

Le cortège n'en a pas été moins splendide, et les absents n'ont vraiment fait tort qu'à eux-mêmes.

Rarement, en effet, nous avons vu pareille affluence de population. Dans tout son parcours, la procession a traversé littéralement la foule, qui s'ouvrait silencieusement. Seuls, deux agents de police précédaient le cortège, à la place des gendarmes qui devaient ouvrir la marche.

En tête du cortège, on admirait la nouvelle bannière de la cathédrale, qui sortait de Saint-Maurice pour la première fois.

Le Saint-Sacrement, à l'aller comme au retour, a été porté par M^o Freppel.

L'escorte d'honneur était formée par un détachement du 77^e de ligne, sous les ordres d'un capitaine.

Dernière le dais, suivaient un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on distinguait M. le premier président de la Cour, le président et le vice-président du tribunal civil, beaucoup de magistrats de la Cour et du tribunal ; M. le sénateur baron Le Guay, deux conseillers municipaux, des professeurs de l'Ecole de médecine, des officiers de la garnison, etc., etc. Quatre gendarmes à pied fermaient la marche ; puis venait la foule des fidèles, dont les rangs pressés s'étendaient encore fort loin.

La procession a suivi son parcours ordinaire : la rue Baudrière, le pont du Centre, la rue Bourgeoise, pour se rendre au reposoir dressé sur le Tertre Saint-Laurent. Les rues étaient ornées de tentures, de draperies, de fleurs et de verdure. C'est là un usage commun dans bon nombre de villes, où le pavé parfois disparaît entièrement sous un tapis de verdure. Le plus grand nombre des maisons particulières, pauvres et riches, étaient ainsi décorées.

Inutile de dire que l'attitude de la foule a été partout respectueuse et recueillie. Aucun désordre ne s'est produit. On eût dit que la population angevine avait voulu, par son empressement sympathique et son enthousiasme, augmenter la beauté d'une cérémonie dont les diverses autorités de la ville avaient paru vouloir, par leur absence, diminuer l'éclat. Et nous pouvions finir en rappelant ce mot dit par une femme du peuple au milieu de la foule : « C'est la Fête du bon Dieu, mais c'est aussi la fête de tout le monde ! »

A NANTES.

Nous extrayons ce qui suit du compte rendu de l'Espérance du peuple :

« La procession générale, présidée par M^o l'Evêque qui portait le Saint-Sacrement, a été très-belle, malgré la suppression, à la dernière heure, de la musique, des tambours et des piquets de cavalerie qui devaient ouvrir et fermer la marche.

« Les musiques des Frères de Bel-Air et du pensionnat de Toutes-Aides ont remplacé la musique militaire qu'on nous a refusée, et des tambours volontaires ont marqué la

marque, avec une précision que n'auraient pas dédaigné les *tipins* de la ligne.

» A la suite du dais, venaient les conseillers municipaux, représentant le 2^e canton de Nantes; les membres de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul et du Comité catholique, suivis d'une foule considérable d'hommes de bonne volonté, de toute condition, qui occupaient la place réservée habituellement à l'état-major de la garnison et aux autorités administratives. Ces vaillants chrétiens étaient venus faire un acte de foi et protester par leur présence contre les persécutions ouvertes ou déguisées qui portent atteinte au libre exercice de la religion catholique.

» Les processions particulières des paroisses de Sainte-Croix, de Saint-Similien et de Sainte-Anne ont eu le même caractère et ont parcouru leur itinéraire habituel, entre les riches draperies et sous les fraîches guirlandes, suspendues partout avec profusion.

» Malgré l'absence de l'armée, l'ordre n'a été troublé nulle part; sur tout son parcours, le saint cortège a traversé les flots d'un peuple pieusement recueilli; tous les fronts étaient respectueusement découverts.

» Au milieu des tristesses du présent et des menaces de l'avenir, cette journée bénie a consolé les cœurs chrétiens.

» Si M. le Maire de Nantes avait subi la pression radicale et interdit la sortie des processions, le mécontentement eût été général, et nous ne voyons pas le profit qu'en aurait retiré la République. Les catholiques, troublés dans l'exercice de leur culte, se seraient plaints avec raison et les commerçants, qui comptent sur un gain à faire, n'auraient pas manqué de protester de leur côté.

» Quoi qu'on en dise dans la presse radicale, les processions sont populaires, le peuple aime les processions; c'est avec bonheur qu'il orne les maisons, dresse des arcs de triomphe et des reposoirs dans les rues et sur les places; c'est avec orgueil que le père et la mère voient leurs enfants, l'oriflamme à la main, défiler en chantant, à haute voix, de pieux cantiques.

» Le peuple aime ces splendeurs et ces magnificences; elles le délassent, et le soir, quand ses enfants rentrent heureux, des larmes de bonheur coulent de ses yeux.

» Ces joies-là sont les siennes, pourquoi les lui ôter ?

» Ces plaisirs-là ne sont pas coupables, pourquoi l'en priver ?

» L'ouvrier gagne à se souvenir du jour où lui-même tout enfant faisait sa fête, à se rappeler le jour où il allait aussi lui en rangs dans une procession. Cette pensée-là le remue et ne lui fera jamais lever un pavé, ni dresser une barricade. Ah! laissez-lui ces fêtes bien-aimées, populaires, elles sont à lui.

» Laissez-lui la Fête-Dieu, la fête des grands et des petits.

A TOURS.

Une foule considérable a assisté dimanche aux cérémonies de la Fête-Dieu, célébrées dans l'église métropolitaine de Tours.

A midi et demi, après la messe, a eu lieu, dans l'intérieur de la cathédrale, la procession du Saint-Sacrement. On évalue à plus de huit cents le nombre des hommes qui faisaient partie du cortège.

La procession a été terminée par un salut solennel.

Les fidèles se sont ensuite rendus aux saluts qui devaient être célébrés à Saint-Julien, dans l'église Saint-Saturnin et à la Riche. Dans cette dernière église, la musique du pensionnat des Frères de l'Ecole chrétienne a fait entendre plusieurs morceaux exécutés avec un ensemble parfait, sous la direction de M. Lorembert.

Le soir, à six heures, a eu lieu la procession de la Riche-extra. Un très-beau reposoir avait été dressé sur la place.

On annonce que la procession de la Fête-Dieu qui, par suite de l'arrêt de M. le maire de Tours, n'a pu avoir lieu dimanche, sera faite dimanche prochain, octave de la fête, sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-des-Corps-Extra.

A POITIERS.

La procession de la Fête-Dieu, qui a eu lieu dimanche à Poitiers, a été favorisée par un temps splendide et s'est accomplie dans le plus grand ordre, au milieu d'un calme parfait. M. Gay, évêque d'Antioche, portait le Saint-Sacrement. Enormément de monde et surtout beaucoup plus d'hommes qu'à l'ordinaire.

Il y avait deux reposoirs: l'un était élevé rue Saint-Opportune, près l'établissement des Sœurs de la Poye, et le second sous le portail de Sainte-Radégonde. Dans toutes les rues où a passé la procession, les maisons étaient tendues de draps et de tapisseries.

Un piquet du 125^e de ligne faisait escorte.

AU MANS.

Dimanche matin a eu lieu, avec le cérémonial accoutumé, la procession générale de la Fête-Dieu.

Une compagnie de ligne rendait les honneurs militaires.

Contrairement à l'usage, ni l'administration civile, ni l'administration militaire, ni la magistrature ne suivaient le cortège.

Nous avons néanmoins aperçu dans la foule, derrière le dais, mais en tenue de ville, un certain nombre de magistrats. Pour ne pas contrevenir à la circulaire de M. Cazot, le tribunal du Mans avait dû, en effet, s'abstenir d'assister en corps, comme il le faisait chaque année, à la procession.

Toutes les rues qui devaient suivre le cortège étaient brillamment décorées, et des reposoirs splendides avaient été dressés.

Aucun incident — est-il besoin de le dire ? — n'est venu troubler une cérémonie que tous nos concitoyens aiment à voir se renouveler chaque année et à la splendeur de laquelle chacun des habitants travaille toujours activement dans la mesure des ressources dont il dispose. (La Sarthe.)

Les journaux qui nous parviennent de Laval et de Rennes nous annoncent que la procession de la Fête-Dieu a eu lieu, dans ces villes, avec plus d'éclat encore que les années précédentes.

A Orléans, la procession était splendide. La bénédiction a été donnée du haut de deux reposoirs extérieurs, au milieu d'une immense population, respectueusement agenouillée. Les honneurs militaires étaient rendus par deux détachements des 30^e, 32^e d'artillerie, 76^e de ligne et un piquet de gendarmes.

Partout, sur le passage de la procession, les maisons étaient tendues de draperies, les rues jonchées de feuillages et de fleurs, et ornées de guirlandes et d'emblèmes religieux.

A Rouen, la procession de la cathédrale est sortie vers dix heures du matin.

Le cortège religieux a rencontré cinq reposoirs: au parvis, rue du Grand-Pont (cour Martin), rue de la Savonnerie, place de la Basse-Vieille-Tour et de la Galende.

Un piquet de cent hommes d'infanterie, avec tambours et clairons, sous les ordres d'un capitaine, rendait les honneurs prescrits par le décret du 24 messidor an XII.

S. E. M. le cardinal archevêque de Rouen, qui accomplissait sa quatre-vingtième année, et dont on pouvait remarquer l'air de vigueur et de santé, a porté le Saint-Sacrement pendant toute la durée du parcours.

Dans l'après-midi, toutes les autres paroisses ont suivi les itinéraires habituels, au milieu de l'ordre et du recueillement les plus parfaits.

A Toulouse également, les processions ont eu ce grand éclat qu'ont toutes les solennités religieuses du Midi. Deux compagnies du 59^e de ligne précédaient le dais, derrière lequel, avec les autorités civiles, se trouvait le colonel en grande tenue.

On lit dans le *Courrier du Centre*:

» Nous remercions la municipalité de Bourges et celle de Châteauroux, la première parce que nous lui devons la présence de M. l'Archevêque; la seconde pour avoir compris le sentiment public, la liberté de conscience, l'intérêt commercial, en n'interdisant pas les processions. Jamais Châteauroux n'a vu la Fête-Dieu célébrée avec tant de pompe et une affluence aussi grande. La procession s'étendait sur une longueur de plus d'un kilomètre. M. Marchal portait le Saint-Sacrement. Sa Grandeur paraissait radieuse de voir une foule aussi considérable et aussi recueillie.

A Boulogne-sur-Mer, la procession a eu lieu avec son éclat habituel. Les troupes de la garnison, les douaniers, en armes, faisaient cortège.

A Amiens, la procession du Saint-Sacrement a eu lieu avec un éclat inaccoutumé.

Une foule plus considérable que chaque année assistait à cette cérémonie religieuse, que M. le maire d'Amiens n'a pas osé sup-

primer et qu'il appelle « une inoffensive distraction. »

Sur le parcours, toutes les maisons étaient décorées et pavisées avec luxe; seule, la préfecture était dépourvue de toute tenture; cette démonstration irréligieuse a été sévèrement appréciée par le peuple, et si M. Spuller avait pu entendre les réflexions des ouvriers, il aurait été persuadé que sa manière d'être est loin de le rendre populaire.

Près d'un millier d'hommes appartenant à toutes les classes de la société étaient venus témoigner de leur foi en suivant la procession.

A Arras, à Clermont, à Moulins, à Saint-Brieuc, à Tarbes, à Montauban, à Pau, les cérémonies ont été fort belles et elles se sont accomplies avec le concours de la troupe, qui faisait cortège au Saint-Sacrement. Dans plusieurs localités, les magistrats y figuraient en costume civil.

Interdites à Lille, les processions ont eu lieu à Cambrai et dans tout le département du Nord avec la plus grande solennité.

TOURS.

Le nombre des électeurs qui se pressaient dimanche dans la salle du Cirque, pour entendre MM. Pascal et Robert Mitchell, s'élève à 4,750. C'est le total exact des lettres d'invitation qui ont été relevées à l'entrée.

Cours spéciaux POUR LE VOLONTARIAT.

Le programme des examens pour le Volontariat a été modifié cette année et rendu plus difficile encore; aussi les jeunes gens, qui veulent se faire recevoir, feront-ils bien de ne pas attendre au dernier mois pour recevoir des matières que leurs occupations journalières leur ont fait oublier.

Des cours spéciaux pour le Volontariat seront faits, à partir du 1^{er} juin, par M. GRASSET, CHEF D'INSTITUTION, Grand'Rue, 23, aux jours et aux heures qui seront le mieux à la convenance des jeunes gens qui s'adresseront à lui. Les succès obtenus par les élèves de M. Grasset, aux derniers examens de l'Ecole de cavalerie, sont pour les candidats la garantie d'un bon enseignement et d'une réussite certaine.

M. Grasset se charge également, par une méthode simple, claire et rapide, tout à fait en dehors des méthodes routinières suivies le plus souvent, de remettre au niveau de leurs études les élèves arriérés et de les préparer au baccalauréat.

Une question sociale.

L'augmentation rapide de la fortune privée et de la matière assurable en France a eu pour conséquence depuis 10 ans la création d'un certain nombre de Compagnies nouvelles.

Le développement des affaires des Compagnies anciennes n'en a pas moins suivi son cours normal, et les titres qui émanent de ces Sociétés ont acquis une plus-value de quatre cents pour cent.

D'un autre côté, les portefeuilles de la petite épargne ont été appelés à prendre part aux placements de cet ordre. Ils les ont accueillis avec d'autant plus d'empressement que les valeurs d'assurances sont à l'abri des risques qui peuvent affecter les autres valeurs mobilières.

Il n'y a donc pas aujourd'hui de titres plus recherchés, et il n'en est pas qui offrent aux capitaux des chances plus certaines de bénéfices.

La Société générale d'assurances, Compagnie anonyme d'assurances et réassurances à primes fixes contre l'incendie, qui a son siège à Paris, 27, avenue de l'Opéra, est-elle dans les conditions requises pour la classer parmi les bonnes valeurs d'assurances ?

Nous répondrons hardiment oui, et voici les raisons principales de la confiance qu'elle nous inspire.

Ce n'est pas une Société qui se fonde, elle a vécu trois ans comme Société mutuelle avant de prendre la forme de Société anonyme, et elle a déjà un portefeuille constitué. Il ne lui reste qu'à l'étendre. En a-t-elle les moyens ? Oui, par le développement de ses agences, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, où nos Compagnies françaises jouissent d'un si légitime crédit et où la Société générale d'assurances possède déjà des agences nombreuses en pleine prospérité.

La variété même des risques qu'elle court, incendie, chômage, accidents, explosion de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur, offre à son activité et à sa propagande un champ étendu et fécond.

Enfin, aux termes de l'article 55 des statuts sociaux, 75 0/0 des bénéfices nets sont attribués à titre de dividende aux actionnaires après prélèvement des fonds destinés à la réserve légale et paiement d'un intérêt de 5 0/0 aux sommes versées sur les actions.

Solennellement constituée, sérieusement administrée par un groupe d'hommes des plus honorables et compétents, la Société générale d'assurances est incontestablement appelée à un brillant avenir.

Les Compagnies récemment fondées ont émis leurs actions de 500 fr. avec une majoration qui s'est élevée jusqu'à 300 fr. par titre.

La Société générale d'assurances qui est heureusement sortie de la phase des débuts, ne met cependant en vente les 14,000 actions formant, suivant les statuts, le complément de son capital, qu'au prix de 575 fr.

Comme ces actions ne sont libérées que d'un quart, il n'y a à verser que 200 fr. par action: — 50 fr. en faisant la demande, — 50 fr. le 15 juillet, — 50 fr. le 15 septembre — et 50 fr. le 15 novembre 1880.

Ce placement si avantageux, si plein d'avenir et d'espérance, ne peut manquer d'être accueilli avec empressement par l'épargne française.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est détenteur du *Spasalgique-Marchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} juin.

La situation du marché se trouve presque entièrement dégagée par la réforme des primes. La suite de la liquidation offre donc peu d'intérêt. L'argent est mis en grande abondance à la disposition de la Bourse. Dès que cette facilité des reports a été bien constatée, une vive reprise s'est produite sur notre 5 0/0. On remonte de 118.40 à 118.60. Il faut s'attendre à voir ce mouvement se développer.

Les fonds étrangers, notamment l'Italien et le Florin d'Autriche, se maintiennent aux environs de leurs meilleurs cours: le premier à 86.15; le second à 76, cours rond.

Les valeurs de nos institutions de crédit sont fort bien tenues. On dit que le Crédit foncier fait appel au jugement du tribunal de commerce de la Seine, intervenu dans l'instance pendante entre la Société de la Banque hypothécaire. On cote sur les actions 1,255 et 1,260.

La Banque de Paris est à 1,035. Le Crédit lyonnais fait 935. La Banque d'escompte est fort demandée aux environs de 800. Les portefeuilles trouvent dans ce titre un placement à plus de 7 0/0 qui offre toute sécurité. On est à 715 sur le Crédit mobilier et à 706.25 sur la Banque Franco-Egyptienne. Le mouvement des achats ne s'interrompt pas sur la Société générale française de crédit, qui se traite aux environs de 730. Ce titre a rapporté pour l'exercice 1879 un dividende de 100 francs.

La lourdeur s'accroît sur la Banque Parisienne et sur la Rente Foncière Parisienne. Les réalisations de portefeuille pèsent sur les cours et font craindre une augmentation de la baisse.

Les actions nouvelles de la Société générale d'assurances offrent aux capitaux disponibles l'occasion d'un emploi très-sûr et très-rémunérateur. Les demandes de titres doivent être adressées au Président du Conseil d'administration, à la Compagnie, 27, avenue de l'Opéra, à Paris.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (7^e ANNÉE)
Ch. MASSET, directeur.

Mercredi 2 juin 1880,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE

DANIEL ROCHAT

Comédie nouvelle en 5 actes, du Théâtre-Français, par M. V. SARDOU, de l'Académie française.

M. Ch. MASSET jouera le rôle de *Daniel Rochat*; M^{lle} LARGILLIÈRE celui de *Miss Léa Henderson*.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Vendredi 4 juin 1880,

Une seule représentation donnée par

M^{lle} MARIE DUMAS

Fondatrice des *Matinées caractéristiques*.

Avec le concours de la petite Cécile DAUBRAY, MM. Bouland, Paul Jorge, Raucourt, Aldoff, M^{mes} Adèle Fleury et Daubray, des théâtres de l'Odéon, de l'Ambigu et des Bouffes-Parisiens.

PROGRAMME ET ORDRE DU SPECTACLE:

1^o LA GIFLE, comédie nouvelle de M. Abraham Dreyfus, — jouée par MM. Bouland, Paul Jorge et Aldoff.

2^o OH! MONSIEUR! monologue de M. Gondinet, — joué par M^{lle} Marie DUMAS.

3^o LE TRIBUNAL DES DIVORCES, saynète espagnole de Michel Carrantes, traduction de M. *** — jouée par M^{me} Adèle Fleury, MM. Raucourt et Bouland.

4^o COSETTE DANS LA FORÊT, 9^e tableau du drame *les Misérables*, de Victor Hugo, — joué par la petite Cécile DAUBRAY, créatrice du rôle de *Cosette* à Paris, et M. Paul Jorge (*Jean Valjean*).

5^o CONFÉRENCE POUR RIRE SUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES, par M^{lle} Marie DUMAS.

6^o LA FILLE BIEN GARDEE, comédie en 1 acte, de M. Labiche, de l'Académie française, — jouée par la petite Cécile DAUBRAY (*Berthe*), MM. Raucourt, Aldoff, M^{mes} Daubray et Adèle Fleury.

7^o LA FARCE DE LA FEMME MUETTE de Rabelais (adaptation de M. Albert Millaud, — jouée par M^{lle} Marie DUMAS (*Gisette*), MM. Bouland, Paul Jorge et Raucourt.

